

## Comité opérationnel Gestion de Patrimoine d'Infrastructures

---

### Cahier des charges du comité

*Novembre 2019*

#### Contexte général

Son périmètre porte sur les méthodes et techniques de conception et d'entretien des infrastructures linéaires de transport, tous modes de transport confondus. Ce périmètre doit permettre l'établissement de passerelles entre les différentes infrastructures, dans un objectif de partage des techniques et des pratiques.

Son action s'inscrit dans la feuille de route de l'IDRRIM 2019-2025, et notamment dans ses 4 axes de travail, qui sont :

- La gestion du patrimoine des infrastructures ;
- L'adaptation des infrastructures aux transitions écologique, climatique, énergétique et numérique ;
- La qualité, les compétences, les qualifications ;
- La promotion de l'innovation : expérimenter, partager, capitaliser.

Ce comité s'inscrit également en complément des actions que peuvent conduire d'autres instances de l'Institut sur la gestion de patrimoine des infrastructures, offrant son expertise sur toutes les questions liées aux méthodes et techniques de conception et d'entretien des infrastructures linéaires de transport.

#### Objectifs du Comité Opérationnel

D'une manière générale, le Comité Gestion de Patrimoine d'Infrastructures de l'IDRRIM est chargé de :

- Animer les réflexions autour des sujets de méthodes et de techniques de conception, de réalisation, d'inspection ou de maintenance des infrastructures linéaires de transport ;
- Elaborer des documents méthodologiques ou techniques, complétant les textes réglementaires ou les normes ;
- Coordonner les activités de différents groupes d'échange et de réflexion nationaux, tel que le GNCDS (Groupe National des Caractéristiques De Surface). Il pourra également servir de relais auprès d'instances internationales (type AIPCR) afin de faire connaître les travaux conduits au niveau national sur les thématiques en lien avec son champ d'action.

En particulier, les travaux du comité Gestion de Patrimoine d'Infrastructures intégreront, à chaque fois que possible, des aspects contractuels visant à faciliter la prescription juridique des techniques proposées et ainsi leur appropriation par les acteurs opérationnels.

Il s'appuiera également sur les résultats produits dans le cadre de l'Observatoire National de la Route, dans l'objectif d'en tirer des enseignements et de pouvoir proposer des actions répondants aux enjeux révélés par les rapports de l'ONR.

### **Méthode de travail :**

Le fonctionnement de ce comité s'inscrit dans les méthodes de travail au sein des instances de l'IDRRIM, à savoir le partage et l'échange entre tous les membres et la production de documents méthodologiques sur des thématiques identifiées. Cette méthode s'appuie sur le travail en commun des différents types d'acteurs réunis au sein de l'IDRRIM (national/local ; public/privé ; MOA/MOE/Entreprises de travaux/Fournisseurs ; Organismes de recherche et de formation...). Elle s'appuie également sur la construction de consensus, à même de permettre une validation collective et une reconnaissance de ses productions par l'ensemble des acteurs.

Ce comité effectue également un suivi détaillé de l'avancement des travaux des groupes spécialisés qui lui sont rattachés, orientant au besoin ces travaux.

A la demande d'autres instances de travail, notamment normatives, le comité pourra engager la rédaction ou la relecture de notes d'informations explicitant les évolutions proposées par la publication récentes de documents.

### **Programme de travail :**

Le programme de travail est établi au début de chaque année et comprend la liste des documents en cours à terminer, la liste des nouveaux documents à mettre en chantier, avec pour chacun l'indication d'une date de production validée par le comité opérationnel.

Celui-ci est en adéquation avec les 4 axes de travail de l'IDRRIM et présenté chaque année pour validation au Comité Scientifique et Technique de l'IDRRIM, puis au Conseil d'Administration de l'IDRRIM.

Le comité s'attachera tout particulièrement à la promotion des techniques à moindre impact environnemental (par exemple le recyclage, l'abaissement de température) et le développement de méthodes alternatives, en application des objectifs politiques en faveur d'une réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en précisant bien les précautions à prendre et les limites d'emploi.

Les documents issus de ce comité devront intégrer un paragraphe spécifique expliquant l'apport environnemental du document, ainsi qu'un paragraphe concernant l'apport en matière de sécurité. Enfin, les rédacteurs s'attacheront à la rédaction d'un résumé en début de document visant à synthétiser son contenu.

### **Composition du comité**

La composition du comité, arrêtée à la validation de cette feuille de route, est à retrouver sur le site internet de l'IDRRIM ([https://www.idrrim.com/comites-operationnels\\_groupes\\_travail-idrrim/gestion-patrimoine-infrastructures/membres.htm](https://www.idrrim.com/comites-operationnels_groupes_travail-idrrim/gestion-patrimoine-infrastructures/membres.htm)).

Celle-ci pourra être amenée à évoluer en fonction des évolutions de ses membres, tout en s'attachant à maintenir les équilibres entre les différents acteurs et collègues, et une représentativité compatible avec l'objectif de consensus visé dans sa méthode de travail.